

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 619 Subvention (2.000 euros) à l'association Ngamb'art pour la réalisation de son action dans le quartier du Grand Belleville (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ngamb'art pour la réalisation de son action dans le quartier du Grand Belleville du 10e ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ngamb'art, 9 rue Louis Blanc 75010 Paris, pour le projet 10e Jeunes Talents ; 2016_03343. SIMPA : 6881.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO